

« transeant remorantur. Nihil a natura procreatum sine aliqua
« oculiore causa. »

Tout ce que l'on peut conclure de ce texte, c'est que ce lieu était d'un accès difficile et qu'il était placé au-dessus du Faultre, autrement dit, des Fosses, *ad fossas*.

Nous ne connaissons, en effet, aucun endroit dans le Pilat qui réponde parfaitement à cette description, à moins qu'on y voie le lieu connu de tous sous le nom de Saut-du-Gier, et encore répond-il peu exactement aux détails donnés par Jean Duchoul.

Au surplus, cette description nous paraît une œuvre de fantaisie. Nos vieux auteurs s'étonnaient facilement des moindres merveilles de la nature; Duchoul ne s'en sera pas fait faute.

D'ailleurs, nous trouvons beaucoup de ressemblance entre la montagne de la Chance et celle de la Grande-Magdeleine avec celle de la Chau, appelée Calcis; élevées à plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, semées d'herbes aimées des bestiaux, on y remarque des pentes ardues, de nombreux plis de terrains, de sommets à pic du haut desquels on jouit d'une vue admirable de deux horizons sans fin, du levant au couchant.

Là était assis le château du baron de la Chance, dernier propriétaire en 93.

Ce nom de la Chance peut, d'une manière vraisemblable, indiquer la position du Calcis décrit par Duchoul; car cet ancien fief est appelé fréquemment la Chans-cère dans les chartes du 13^e siècle. Voir notamment les *Mazures de l'Île-Barbe*, page 525 et suivantes, et l'Atlas historique du département du Rhône, par Georges Debombourg.

Enfin, si le problème de la fixation du Calcis, voisin des Fosses, n'est pas entièrement résolu, du moins une certitude assez complète sur la situation de ce lieu vient de fixer notre attention jusqu'à plus amples renseignements.